Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°7 du 19 février 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°8

DÉCISION N° 196/DEF/DCSSA/OSP/ORG
modifiant la décision n° 1/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 4 janvier 2010 portant création et organisation des centres médicaux des armées des bases de défense pilotes et fixant les attributions des médecins chefs des bases de défense pilotes.

Du *18 janvier 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « organisation, soutien et projection » ; bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 196/DEF/DCSSA/OSP/ORG modifiant la décision n° 1/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 4 janvier 2010 portant création et organisation des centres médicaux des armées des bases de défense pilotes et fixant les attributions des médecins chefs des bases de défense pilotes.

Du 18 janvier 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 0 5 1 S

Texte modifié :

Décision n° 1/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 4 janvier 2010 (BOC n° 5 du 5 février 2010, texte 6. ; BOEM 110.3.1.5, 620-0.1.2).

Référence de publication : BOC N°7 du 19 février 2010, texte 8.

La décison n° 1/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 4 janvier 2010 est modifiée comme suit :

Article 2 :

Au lieu de :

« Centre médical interarmées de Djibouti :

- chefferie médicale ;
- antenne médicale de la BA 188 (base aérienne 188) ;
- antenne médicale du 5e RIAOM (5e régiment interarme d'outre-mer) ;
- antenne médicale de la 13e DBLE (13e division blindée légère) ;
- antenne médicale de consultation interarmées (Boulaos) ;
- antenne médicale d'Arta.

Centre médical interarmées de Saint-Denis (La Réunion) :

- centre médical des armées de Saint-Denis de La Réunion ;
- antenne médicale de Sainte-Clotilde ;
- antenne médicale du Port. » ;

Lire :

« Centre médical interarmées de Djibouti :

- centre médical interarmées de Djibouti - Ambouli ;
- antenne médicale de Djibouti - quartier Brière-de-l'Isle ;

- antenne médicale de Djibouti - quartier Monclar ;

- antenne médicale de Djibouti - Boulaos ;

- antenne médicale d'Arta.

Centre médical interarmées de Saint-Denis (La Réunion) :

- centre médical interarmées de Saint-Denis de La Réunion ;

- antenne médicale de Sainte-Clotilde ;

- antenne médicale du Port. ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le médecin général inspecteur,
directeur adjoint du service de santé des armées,

Joël MARIONNET.